

Jour de séance 4

le mardi 29 novembre 2011

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 8.)

M. K. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire toute activité liée au gaz de schiste et à se concentrer sur la création d'emplois en vue de réduire la consommation d'énergie et de s'affranchir des combustibles fossiles en les remplaçant par des sources d'énergie renouvelable. (Pétition 9.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 10.)

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 11.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 12.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 13.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 14.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 15.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 16.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 17.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 18.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 19.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 20.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 21.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 22.)

M. Arseneault donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 27 septembre 2010 entre la province du Nouveau-Brunswick et le Foyer de soins de Dalhousie, ainsi que les corporations ou tierces parties auxquelles elle pourrait avoir demandé de l'information ou des conseils, relativement à la construction du nouveau foyer de soins à Dalhousie, y compris les rapports d'ingénieur, les plans architecturaux et les budgets.

M. Arseneault donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Collins, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents de ministères — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le projet de loi fédéral C-10, portant sur la criminalité, notamment les procès-verbaux de réunions avec le gouvernement fédéral et les parties prenantes, les mémoires, les exposés de position, la correspondance et les plans présentés ou reçus par le gouvernement provincial, ainsi que les renseignements relatifs aux répercussions financières du projet de loi C-10 sur la province du Nouveau-Brunswick.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 8 décembre 2011, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, relatifs au nombre de personnes âgées en attente dans un hôpital d'une place en foyer de soins, y compris la répartition du nombre par établissement et par mois depuis octobre 2010.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bonenfant, appuyé par M. Killen, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2011

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont

nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Tait assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

L'hon. M^{me} Blaney invoque le Règlement ; elle soutient que l'objet du discours de M. Arseneault ne se rapporte pas au débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône. M. Fraser intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car les parlementaires ont une large marge de manoeuvre dans ce débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du contrôleur du financement
politique pour 2007

(28 novembre 2011).